Marie Ridot
PERFECT'IMM

HONORAIRES DE TRANSACTION

Conformément à la réglementation en vigueur (loi Hoguet et arrêté du 26 janvier 2022), nos honoraires sont librement fixés, affichés toutes taxes comprises et mentionnés dans chaque mandat de vente. Aucun honoraire n'est dû avant la signature de l'acte authentique chez le notaire.

ESTIMATION
Offerte si signature d'un mandat de vente

- Maison : 250€ TTC
- Appartement : 150€ TTC

MANDAT DE VENTE
Honoraires TTC, à la charge du vendeur, selon le prix de vente

- Inférieur à 89 000€ : Forfait de 5 000€
- De 90 000€ à 159 000€ : 6,5 %
- De 160 000€ à 259 000€ : 5,5 %
- De 260 000€ à 459 000€ : 5 %
- De 460 000€ à 659 000€ : 4,5 %
- De 660 000€ à 799 000€ : 4 %
- Supérieur à 800 000€ : 3,5 %

Honoraires minimums de 5 000€ TTC, quelle que soit la tranche appliquée

AVANTAGE MANDAT EXCLUSIF
En nous confiant l'exclusivité de votre bien, bénéficiez d'une **réduction de 0,5 %** sur nos honoraires. Une mobilisation totale de nos ressources pour une vente au meilleur prix, dans les meilleurs délais

MANDAT DE RECHERCHE
Honoraires TTC, à la charge de l'acquéreur, selon le prix de vente

- Jusqu'à 249 000€ : 2,5%, forfait minimum de 3 500€ TTC
- Supérieur à 250 000€ : 2%

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014, les honoraires de mise en location sont partagés entre le bailleur et le locataire. Les montants facturés au locataire sont plafonnés par décret en zone tendue. Les honoraires du bailleur sont librement fixés par l'agence.

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Publicités, visites, recherche de locataire, constitution du dossier, rédaction du bail	Forfait de 1 mois de loyer charges comprises	12,10 € TTC/m en zone très tendue 10,09 € TTC/m^2 en zone tendue 8,07 € TTC/m^2 en zone non tendue
Etat des lieux	Offert	3,03 € TTC/m^2

GESTION LOCATIVE via Locagestion
6% HT du montant du quittancement mensuel
Garantie loyer impayé : 3% TTC du quittancement mensuel